



MAIRIE DE PLUMAUGAT

**INFORMATIONS**  
**SERVICES PERISCOLAIRES**  
**et EXTRA-SCOLAIRES**

RESTAURATION SCOLAIRE

GARDERIE

ALSH Mercredi

ALSH Petites vacances

*Accueil périscolaire*  
*7 Lot. des Châtaigniers*  
*PLUMAUGAT*

**Contacts utiles :**

Tél. Accueil périscolaire :

02.96.83.19.07 / 07.56.06.12.18

Tél. Mairie : 02.96.83.12.31

Email : [periscolaire@plumaugat.fr](mailto:periscolaire@plumaugat.fr)

**Equipe de direction et d'animation :**  
**Warren LESGO et Muriel GREGOIRE**

**La fiche de renseignements est obligatoire**  
**pour tous les enfants fréquentant l'école.**

Toutes les familles peuvent avoir besoin d'un de ces services,  
pour dépannage, urgences...

Cette fiche doit être dûment complétée et signée,  
et retournée en mairie.

## SERVICES PERISCOLAIRES

	7h30-8h40	8h45-12h	12h-13h30	13h30-16h30	16h30-19h00
<b>LUNDI</b>	Garderie	École	Repas	École	Garderie
<b>MARDI</b>	Garderie	École	Repas	École	Garderie
<b>MERCREDI</b>	7h30		A.L.S.H.		18h30
<b>JEUDI</b>	Garderie	École	Repas	École	Garderie
<b>VENDREDI</b>	Garderie	École	Repas	École	Garderie

L'accueil périscolaire donne la possibilité d'accueillir les enfants de moins de 3 ans sous plusieurs conditions :

- période d'adaptation obligatoire à l'école au préalable
- demande de dérogation à la PMI et décision favorable
- autonomie de l'enfant
- incapacité de la famille à reprendre l'enfant pour le repas

## GARDERIE

**Fonctionnement :**

Horaires :

Matin : 7h30 à 8h40 / Soir : 16h30 à 19h00.

Les enfants doivent être accompagnés par leurs parents à l'entrée de la garderie, et confiés à un animateur.

Le matin, les enfants sont accompagnés à l'école à 8h40 par le personnel.

Le soir, les animateurs accueillent les enfants non récupérés par leurs parents à la sortie de l'école.

Un goûter est servi puis les enfants disposent des jeux, et de la cour pour vaquer à leurs occupations. Ils peuvent également faire leurs devoirs en autonomie.

Une aide aux devoirs encadrée par des bénévoles est proposée une fois par semaine aux enfants fréquentant la garderie.

Retard :

En cas de retard exceptionnel, prévenez dès que vous le pouvez en téléphonant à la garderie.

Une pénalité de 10€ sera appliquée pour tout départ après 19h sans en avoir averti le personnel.

**Inscriptions :**

Matin : il n'y a pas d'inscription : les arrivées se font en fonction des besoins de chacun, sur les plages d'ouverture de la garderie.

Soir : inscription auprès des institutrices le jour même.

**Tarifs :**

- Droit d'entrée : 2€/mois/famille

- 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> enfant : 0.65€ la ½ heure

- 1<sup>er</sup> enfant : 0.85€ la ½ heure

- Pénalité de retard : 10.00€

## RESTAURATION SCOLAIRE

**Fonctionnement :**

Les repas sont confectionnés par Convivio Montauban, et livrés en liaison chaude au restaurant scolaire. Des repas avec au moins 50% de produits de certifiés (AOP/AOC/écolabel ...), dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique, seront servis aux enfants à la cantine.

Horaires :

Echelonnement du service par classe de 12h à 13h30.

### Règlement :

Un règlement est mis en place par le personnel, et devra être respecté par les enfants.

**Une serviette de table marquée au nom de l'enfant est obligatoire** pour les maternels (avec élastique), et recommandée pour les primaires. Les traitements médicaux ne seront pas administrés au restaurant scolaire. Veillez à prendre les dispositions nécessaires.

### **Inscriptions :**

Au jour le jour, le matin auprès des institutrices.

En cas de désistement après la commande du repas, celui-ci sera facturé à la famille (sauf en cas de maladie).

### **Menu**

Le menu est affiché à l'école, à la cantine, et sur le site internet de la commune.

### **Tarif :**

3.50€ le repas

## ALSH Mercredi

### **Fonctionnement :**

L'Accueil de Loisirs fonctionne le mercredi toute la journée, dans les locaux périscolaires. Des activités pour les enfants de 3 à 12 ans y sont proposées, adaptées au rythme de chaque enfant. Il est possible de s'inscrire à la journée, ou à la demi-journée avec repas (matin ou après-midi).

### Horaires :

Journée entière : de 7h30 à **18h30**

Demi-journée matin : de 7h30 à 13h30 / après-midi : de 12h00 à **18h30**

Capacité d'accueil maximale : 24 enfants

### **Inscriptions :**

Un programme est remis pour chaque période, ainsi qu'une feuille d'inscription à nous retourner (disponible également sur le site internet de la commune).

En cas de changement de planning ou d'inscription tardive, merci de prévenir avant le vendredi 18h pour le mercredi suivant.

Toute inscription non annulée dans les délais sera facturée.

### **Tarifs :**

La tarification est modulée en fonction des ressources des familles. Afin d'appliquer le tarif correspondant à votre situation, il vous faut fournir une attestation de votre quotient familial. A défaut le tarif maximum sera appliqué.

Voici les tarifs (repas inclus) selon votre quotient familial CAF:

QF	Tarif demi-journée	Tarif journée entière
< 600 €	4.00 €	6.46 €
Entre 600 et 808 €	7.00 €	9.50 €
Entre 809 et 1017 €	9.00 €	11.50 €
Entre 1018 et 1393 €	10.50 €	13.00 €
>1393 €	11.50 €	14.00 €



## SERVICE EXTRA-SCOLAIRE

## ALSH Petites Vacances

### **Fonctionnement :**

L'Accueil de Loisirs des petites vacances fonctionne dans les locaux périscolaires la première semaine de toutes les petites vacances, hors vacances de Noël. Des activités pour les enfants de 3 à 12 ans y sont proposées, adaptées au rythme de chaque enfant.

L'inscription se fait à la journée, et pour un minimum de 2 jours.

Horaires : de 7h30 à 18h30

Capacité d'accueil maximale : 20 enfants

### **Inscriptions :**

Un programme vous sera remis pour chaque vacances, ainsi qu'une feuille d'inscription à nous retourner (disponible également sur le site internet de la commune). Les délais d'inscription y seront indiqués.

**En cas d'absence pour maladie, merci de fournir impérativement un certificat médical.**

**Toute inscription validée vaut facturation.**

### **Tarifs :**

La tarification est modulée en fonction des ressources des familles. Afin d'appliquer le tarif correspondant à votre situation, il vous faut fournir une attestation de votre quotient familial. A défaut le tarif maximum sera appliqué.

Voici les tarifs (repas inclus) selon votre quotient familial CAF:

QF	Tarif journée entière
< 600 €	6.46 €
Entre 600 et 808 €	9.50 €
Entre 809 et 1017 €	11.50 €
Entre 1018 et 1393 €	13.00 €
>1393 €	14.00 €



## DOCUMENTS A FOURNIR

	Fiche de renseignements	Attestation d'assurance extrascolaire	Fiche sanitaire	Copie des vaccins	Feuille d'inscription par période	Attestation QF (CAF ou MSA)
<b>Restauration scolaire</b>						
<b>Garderie</b>						
<b>ALSH mercredi</b>						
<b>ALSH petites vacances</b>						

Un seul exemplaire de chaque document est à fournir, même pour les enfants fréquentant plusieurs services.

## FACTURATION

- Vous recevrez une facture mensuelle, récapitulative des services utilisés (restauration scolaire et garderie), et une facture par période pour les ALSH.
- Le règlement peut se faire par chèque, adressé au Centre d'Encaissement des Finances Publiques (enveloppe fournie), ou par prélèvement (RIB et autorisation de prélèvement à fournir, voir en mairie).
- Les chèques CESU sont acceptés pour la garderie et l'ALSH.
- Les frais de garde (ALSH et garderie) pour les enfants de moins de 6 ans ouvrent droit à une déduction fiscale. Une attestation peut vous être fournie sur demande.

## CHANGEMENT DE SITUATION

En cas de changements de situation en cours d'année (déménagement, séparation, planning...), pensez à avertir la mairie et/ou le personnel d'animation.